

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS195

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 12 BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise la suppression de la pérennisation de l'exonération de cotisations patronales sur l'emploi des travailleurs occasionnels-demandeurs d'emploi.